



TEFILAH (Suite)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

TEFILAH (3ème partie)

De même que l'on grandit chaque jour dans l'étude de la Torah, on doit pouvoir grandir chaque jour dans la Téfilah. On ne peut pas faire la Téfilah lorsque l'on est adulte de la même façon qu'on la faisait lorsque l'on était enfant. Cela nécessite donc d'étudier en permanence les lois de la Téfilah, d'en connaître tous les détails. Ainsi, le Ari Hakadoch écrit que la répétition de la Amidah faite par l'officiant est d'un niveau beaucoup plus élevé que la Amidah que l'on fait pour soi-même à voix basse. La Guémara Bérakhot enseigne qu'Hakadoch Baroukh Hou ne rejette jamais la Téfilah du tsibour, d'une assemblée. Le Gaon de Vilna explique que l'on parle ici de la répétition de la Amidah faite par l'officiant, et qui n'est donc jamais rejetée. La manière dont nous récitons la Amidah fait allusion à cette idée. En effet, la Amidah que l'on fait pour soi doit être récitée à voix basse, alors que la répétition de l'officiant se fait à voix haute. La raison de cette différence tient dans le fait que la Téfilah que l'on fait à voix basse peut être comparée à un homme qui possède un bijou et qui le cache des voleurs. En revanche, la répétition que fait l'officiant à voix haute est d'un niveau tellement élevé qu'aucun voleur, qu'aucune force du mal ne peut l'atteindre. Elle est tellement proche de Hachem qu'elle n'est absolument plus menacée par aucun danger, ni aucun intermédiaire qui voudrait s'interposer entre nous et cette Téfilah.



TEFILAH (Suite)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

Malheureusement, beaucoup d'entre nous n'ont pas conscience de cela et pour eux, la répétition de la Amidah est un moment de bavardage, on se permet même de s'asseoir sans raison particulière, pire de sortir de la synagogue. Pour eux, c'est du « temps perdu ». Il est possible de passer 70 ans et de ne s'être jamais concentré lors de la répétition de l'officiant. Même lorsque l'on répond Amen aux bénédictions, on le fait sans aucune concentration ni aucune conviction. Cette attitude peut être comparée à une personne qui vient d'acheter une voiture, et qui roule toujours en première. On ne lui a jamais appris qu'il y avait d'autres vitesses qui lui permettraient d'aller plus vite. Lui pense qu'en allant à 20 km/h, il va déjà très vite, il va plus vite que s'il allait à pied. Il suffirait juste de lui expliquer qu'il n'utilise pas tout le potentiel de sa voiture, et qu'elle peut aller beaucoup plus vite. Ceci ne provient que d'un manque d'étude et de connaissance des lois de la Tefilah.